

TARIFS SAISON 2016/2017

REAFFILIATION						
Taille des clubs	Réaffiliation Cotisation FFVB					Cotisation Ligue
	Tronc commun (TC) + (*)	TC+ VOLLEY+ BEACH (dép.)	TC+VB (toutes divisions)	TC + BEACH (toutes divisions)	TC + VOLLEY + BEACH	
0 à 30 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	29,00
31 à 70 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	51,00
71 à 130 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	94,00
131 à 250 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	157,00
251 à 350 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	178,00
350 à 410 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	199,00
> 411 licenciés	30	80	180	100,00	250,00	220,00

LICENCES						
VOLLEY BALL		FFVB Licence	Cotisation LBVB	Total	PASS BEACH	
	Senior	39	21	60,00	si VOLLEY dans même GSA	10
	M20	37	21	58,00		10
	M17	37	15	52,00		10
	M15 - M13	21	11	32,00		5
	M11-M9	21	9	30,00		5
	M7	10	3	13,00		5

Re-qualification licence (DHO annulée puis réactivée)	6
---	---

BEACH						PASS VOLLEY	
	Senior	20	21	41,00	si BEACH dans même GSA	29	
	M20	20	19	39,00		27	
	M17	20	15	35,00		27	
	M15 - M9	10	9	19,00		11	
	M7 -	10	3	13,00		5	

Passage VB vers Beach dans un club différent	Senior	20	8	28,00
	M20 - M17	20	3	23,00
	M15-M7	10	3	13,00

COMPETLIB	23	6	29,00
DIRIGEANT	27	4	31,00
ENCADREMENT	27	13	40,00
OPTION OPEN	12		12
OPTION PES	60		60
VOLLEY POUR TOUS	6	1,5	7,5

Le montant total de la VPT toute part condondue ne peut excéder 15€			
EVENEMENTIELLE-PASS BENEVOLE (*)	GRATUITE		

(*) La détention du **Pass évènementiel** permet aux jeunes, appartenant aux catégories M13 et en dessous au moment de la demande et si celle-ci est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance du Pass évènementiel de bénéficier gratuitement de leur première licence FFVB compétition, dans le GSA de leur choix.

La détention du **"Pass bénévole"** permet aux détenteurs de ce titre de participation, appartenant aux catégories M17 et au-dessus au moment de la demande et celle-ci est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance du "pass bénévole", de bénéficier gratuitement de leur 1ère licence FFVB encadrement, dans le GSA de leur choix.

Pour une **première affiliation**, les 15 premières licences JEUNE sont gratuites et pour la Ligue l'affiliation est de 21,50€ et le nombre de licences JEUNE offertes est de 15

La **première réaffiliation** d'un club (2ème année d'existence) le tarif des 15 premières licences renouvelées est diminué de 50% et de 25% sur les cotisations Ligue (Affiliation et licences)

CLUBS JEUNES: Les 15 premières licences du "club jeunes" sont offertes par la FFVB. Les affiliations et réaffiliations du Club Jeunes sont à la hauteur du tronc commun.

(*) réaffiliation GSA avec uniquement licences VPTet compét'lib-club jeune-club filleul-GSD-UGS

CHAPITRE XIV

TARIFS - FRAIS DIVERS - INDEMNITES - AMENDES

SAISON 2016/2017

XIV.1. TARIFS

Les frais de renvoi de dossier incomplet ou demandes de licences sans règlement seront facturés aux clubs aux tarifs postaux en vigueur

XIV.1.1.

Droit de mutation	FFVB+LBVB
National	110+35
Régional+Beach	60+35
Départemental	60+29
Droit de mutation M15 à Baby	gratuit
Triple surclassement	20+10
Double-Surclassement	20+10
3 feuilles de match (en 4 exemplaires carbone)	5,30
10 feuilles de placement	5.80
Jeu d'étiquettes adresses resp. de club	6.75

XIV.2. FRAIS DIVERS

XIV.2.1. RELATIFS AUX ENGAGEMENTS (Redevance payable à l'engagement)

Une équipe Prénationale (VII.3.2.)	240 €
Une équipe en championnat régional (VII.3.2.)	215 €
Une équipe en champ. rég. Jeunes (VIII.3.2.)	voir CSR
Une équipe aux interdépart. Jeunes (VIII.3.2.)	voir C.O
Une équipe en Coupe de Bretagne (IX.3.2.) à l'engagement senior	15.00 €
Jeunes	12.00 €

XIV.2.2. RELATIFS A L'ARBITRAGE

Indemnité par équipe et par Arbitre, payable directement à chaque arbitre

Divisions	1 ^{er} Arbitre	2nd Arbitre	Marqueur
PréNationale Masc	Indemn Nat3 – 5€	Indemn Nat3 – 5€	7 €
PréNationale Fem	Indemn Nat3 – 5€	NC	7 €
Régionale Masc & Fem	Indemn Nat3 – 5€	NC	7 €
Saison 2016/2017	27 – 5 = 22 €	27 – 5 = 22 €	7 €

Payable à l'engagement

Participation aux frais de déplacement des arbitres	
en championnat Prénationale Masculine	675.00 €
en championnat Prénationale Féminine	
et en championnat Régional	340.00 €
Une équipe en championnat régional Jeunes (VI.6.3.)	voir C.O
Une équipe aux épreuves interdépartementales (VI.6.3.)	voir C.O

XIV.2.3.	<u>RELATIFS AUX REPORTS DE MATCH</u>	
	Demande de modification de date ou de lieu après les dates limites (VII.5.2.1.)	20.00
	Demande de modification d'horaire après les dates limites (VII.5.2.1)	10.00
	Modification de date, d'horaire ou de lieu non conforme	55.00
	+ frais de déplacement de l'arbitre	

XIV.2.4.	<u>RELATIFS AUX RECLAMATIONS</u>	
	Droit de contestation après réclamation sur feuille de match (IV.4.).....	15.00
	Frais de dossier pour examen de litige ou réclamation par commission autre que CSR. (IV.4.).....	80.00
	Amende intervention C.R.S.R.	60.00

XIV.2.5.	<u>RELATIFS au Centre Régional Entraînement et Formation</u>	
	Inscription BEF5	100.00 €
	Inscription BEF4	170.00 €
	Inscription Recyclage ER/inf aux entraîneurs	33.00 €
	Inscription ER Beach	90.00 €
	Stagiaires	3 jours/85€ - 4 jours/105€

XIV.3.	<u>INDEMNITES</u>	
	Indemnité kilométrique suivant tarif fédéral (base de calcul des frais de déplacement pour un véhicule)	0.30 €
	Indemnité du marqueur (prise en charge par les 2 équipes pour moitié chacune) (IV.3.).....	14,00€

XIV.4. AMENDES

XIV.4.1. CONCERNANT LES ARBITRES

XIV.4.1.1	<u>Pour absence d'un arbitre de couverture : amende réclamée au club qu'il représente</u>	
	Absence justifiée ou non, et remplacement non prévu	53,00 €
	Au-delà de 3 absences pour le même club	70,00 €

	<u>Pour absence d'un arbitre aux finales excellence</u>	53.00€
--	---	--------

	<u>Pour absence d'un arbitre individuel</u>	
	Absence non justifiée, remplacement non prévu	35,00 €

XIV.4.1.2.	<u>Pour retard, amende due par l'arbitre, déduite de l'indemnité</u>	
	Retard justifié, arbitrage totalement assuré	2,25
	Retard justifié, arbitrage partiellement assuré	4,50
	Retard justifié, arbitrage non assuré	9,00
	Retard non justifié, arbitrage totalement assuré	3,00
	Retard non justifié, arbitrage partiellement assuré	6.50
	Retard non justifié, arbitrage non assuré	30.00

XIV.4.1.3.	<u>Pour faute technique d'arbitrage (match à rejouer)</u>	remboursement de l'indemnité d'arbitrage
------------	--	--

XIV.4.2. CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX EPREUVES

	Présentation tardive d'une demande d'engagement (VII.3.2.)	9.50
	Non respect des obligations sportives (VII.4.)	50,00
	Non respect des obligations d'arbitrages (VI.2.2.et VII.5.)	50,00

XIV.4.3. CONCERNANT LA PARTICIPATION A UNE RENCONTRE

Défaut des terrains ou installations (III.5., VII.7.4., VIII.5.4., IX.5.4.)	9,00	
Retard dans la mise en place des matériels (III.5.)	2.25	
Licence non présentée (V.1.1.3.).....	3.50	
ou 9,00€ maxi par Feuille de match		
	Senior	Jeunes
Forfait 1° cas (XI.2.2.1.) pas déclaré en temps utile	35.00	25.00
Forfait 2° cas (XI.2.2.2.) déclaré en temps utile	26.00	15.00
Forfait 3° cas (XI.2.2.3.) général en cours de saison	136.00	
Forfait 4° cas (XI.2.2.4.) général avant 1 ^{ère} rencontre	75.00	30.00
Troisième forfait non justifié pour le club ((XI.2.1.4)	136.00	75.00
Forfait en interdépartementaux Jeunes	10.00	
Forfait en Finales Régionales	50.00	
Forfait match de barrage/de classement	50.00	
Feuille de match mal tenue (faute majeur) (IV.5.).....		
De 1 à 3 feuilles		10.00/par feuille
4 et plus		20.00/par feuille
Feuille de match non postée selon prescription (VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.) :		
Amende par jour de retard	1er au 7ème jour	6,75
	8ème jour à 1 mois	48 (forfait)
	1 mois et plus	110.00 (forfait)
Renouvellement de retard	1er au 7ème jour	13.50
	8ème jour à 1 mois	95.00(forfait)
	1 mois et plus	200.00(forfait)
même tarif si le retard devait se renouveler.		
Résultats non saisis sur Internet selon prescription: (VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.):		
	1° faute.....	13,25
	2° faute.....	27.00
	3° faute.....	33.00
Retard dans la transmission des documents (XII.2.6.1.)	17.00	
Non transmission des documents (XII.2.6.1.)	35.00	

XIV.4.4. CONCERNANT LES ASSEMBLEES GENERALES LBVB

Frais d'organisation d'Assemblée Générale	133.00
---	--------

XIV.4.5. CONCERNANT LES RETARDS DE PAIEMENT

Règlement tardif des dettes relatives aux engagements souscrit auprès de la Ligue
1 % de la dette par mois de retard